



**MEMORANDUM  
IMPAACTE & UNAB**

---

**POUR UNE  
AGRICULTURE  
NOURRICIÈRE EN  
SYNERGIE AVEC  
LA NATURE**

---

**ÉLECTIONS 2024  
RÉGION WALLONNE**

**MEMORANDUM  
IMPAACTE & UNAB**

---

**POUR UNE  
AGRICULTURE  
NOURRICIÈRE EN  
SYNERGIE AVEC  
LA NATURE**

---

**ÉLECTIONS 2024  
RÉGION WALLONNE**

**IMPAACTE**

**unab**  
Union Nationale des Agronomes Belges

---

# INTRODUCTION

L'agriculture est une activité stratégique et essentielle conditionnant notre résilience. À son tour, notre agriculture - de même que notre alimentation - sont tributaires de la biodiversité qui, si redéployée partout, remplit des fonctions qui sont au cœur des préoccupations actuelles du monde agricole: lutte contre l'érosion, les sécheresses et les inondations, captation de carbone, lutte biologique contre les ravageurs des cultures, moindre dépendance aux intrants, etc. Il convient donc de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger la biodiversité.

En parallèle, il est essentiel de travailler à la viabilité, à l'autonomie et à la résilience économique des exploitations agricoles en soutenant l'esprit de coopération et d'entreprise dans un nouveau paradigme du "produire mieux" plutôt que "produire plus". Il est tout aussi fondamental d'augmenter l'attractivité du secteur, d'aider les jeunes à s'installer en agriculture et d'encourager les agriculteurs qui s'inscrivent dans les objectifs de la stratégie *Farm to Fork* européenne.

Ces enjeux sont prioritaires. Et leur légitimité est affirmée avec force en tête du Code wallon de l'agriculture.

---

***"la Région wallonne encourage le maintien d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable, pourvoyeuse d'emplois et l'évolution vers une agriculture écologiquement intensive."*** ART. D.1<sup>ER</sup>, §2, CODE WALLON DE L'AGRICULTURE

---

ImPAACTe et l'UNAB, représentant des agriculteurs et citoyens engagés, appellent à un sursaut pour qu'en 2030, agriculture et nature, réconciliées, deviennent la pierre angulaire de systèmes agricoles et alimentaires sains, résilients et durables avec de nombreuses retombées positives en matière de revenus décents pour les agriculteurs, de climat, de santé publique, d'alimentation, de bien-être et de dynamisme rural. Travaillons avec la nature et non contre elle.

Face au constat de crise systémique du monde agricole (crise à la fois économique, sociale et environnementale), il est urgent de fixer un cap alimentaire et agricole et de s'y tenir. En vue des élections 2024, imPAACTe et l'UNAB souhaitent promouvoir une approche transformatrice pour la Wallonie, reposant sur six axes clés à mettre en œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation:

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1. DES INSTALLATIONS POUR UNE AGRICULTURE BIO, AGROÉCOLOGIQUE ET NOURRICIÈRE EN WALLONIE</b> .....	<b>7</b>
<b>2. 30 % DE BIO WALLON DANS LES ASSIETTES EN 2030</b> .....	<b>10</b>
<b>3. ONE HEALTH - SANTÉ DES AGRICULTEURS, ÉCOSYSTÈMES ET CITOYENS, MÊME COMBAT !</b> .....	<b>13</b>
<b>4. VERS 10% DE MAILLAGE AGROÉCOLOGIQUE DANS LES TERRES ARABLES ET LES PRAIRIES PERMANENTES</b> .....	<b>16</b>
<b>5. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR LA TRANSITION VERS UN ÉLEVAGE HERBAGER EXTENSIF ET QUI PROTÈGE LES PRAIRIES PERMANENTES</b> .....	<b>20</b>
<b>6. UN CADRE DE GOUVERNANCE TRANSVERSAL ET FONCTIONNEL POUR LA NATURE</b> .....	<b>23</b>

# IMPAACTE

*Pour une politique agricole et  
alimentaire de la transition écologique*

**unab**  
Union Nationale des Agrobiologistes Belges

ImPAACte est une coalition de cinq associations environnementales. Canopea, Natagora, Nature et Progrès, Greenpeace Belgique et WWF-Belgique se sont unies pour contribuer à l'élaboration d'une politique agricole et alimentaire wallonne qui promeut la transition vers une agriculture durable.

ImPAACte défend une agriculture à la fois paysanne et familiale, créatrice d'emplois, dynamisant les tissus ruraux, en synergie avec la nature, visant la sortie des pesticides et la neutralité climatique. Une agriculture qui se veut nourricière d'aliments sains, pour les citoyens, tout en préservant les ressources et en restaurant la biodiversité.

L'Union Nationale des Agrobiologistes Belges (UNAB) est l'union professionnelle agricole qui défend les intérêts des agriculteurs bio et de ses membres, tout en s'appuyant sur la réglementation bio. Elle représente les intérêts du monde agricole bio auprès de toutes les instances, publiques ou non, convaincue du fait que, proche du consommateur, l'agriculture bio répond aux enjeux de bien-être et d'un environnement de qualité.



**GREENPEACE**



**SIX AXES POUR UNE ALIMENTATION SAIN  
ET UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE, VIABLE  
ET INTÉGRANT PLEINEMENT LES DÉFIS  
ENVIRONNEMENTAUX**



**1. DES INSTALLATIONS  
POUR UNE AGRICULTURE  
BIO, AGROÉCOLOGIQUE  
ET NOURRIÈRE  
EN WALLONIE**

Le secteur agricole fait face à un défi foncier qui menace la pérennité du secteur et sa durabilité environnementale.

La concurrence de l'usage des terres à des fins non nourricières fait rage avec notamment les usages énergétiques ou encore le rôle délétère joué par les sociétés de gestion de terre qui capturent les aides PAC et participent à la précarisation et à la perte d'autonomie décisionnelle des agriculteurs. La spéculation galopante sur les terres agricoles rend celles-ci inaccessibles pour les jeunes et les agriculteurs non issus du milieu. Ces usages sont en opposition avec les objectifs de l'article D.1<sup>er</sup> du Code wallon de l'Agriculture: *"la vocation familiale, humaine, de rentabilité et de création d'emplois et d'intensivité écologique"*.

Nos fermes sont sous pression: depuis 1980, 66 % des fermes de Wallonie ont disparu; d'ici à 2030, 67 % des agriculteurs seront pensionnés et seulement 20 % d'entre eux ont un repreneur potentiel<sup>1</sup>.

Or la transmission est un moment charnière pour le changement d'orientation vers des modèles agricoles innovants, bio et agroécologiques qui répondent aux attentes sociétales. Si nous ne parvenons

pas à augmenter significativement le nombre de jeunes et nouveaux agriculteurs en Wallonie, nous ne pourrons pas assurer la transition vers une agriculture durable dans le contexte de crise climatique et de déclin de la biodiversité.

## **imPAACTe et l'UNAB plaident pour encourager les installations pour une agriculture en synergie avec la nature qui retrouve une vocation nourricière et demandent:**

**1.1 Que la région wallonne fixe un objectif d'installations en agriculture bio et agroécologique** avec un soutien spécifique à ceux qui font le choix de ce type d'installation durable, renforcé pour les 30 premiers hectares. Cela afin, non seulement, de tout mettre en place pour faciliter la transmission des exploitations, mais aussi de mobiliser le moment de la transmission en faveur de la transition écologique de l'agriculture.

**1.2 La mobilisation de l'ensemble du foncier agricole public et des outils de la politique foncière agricole wallonne afin de lutter contre la spéculation et la concentration foncière** et, ainsi, de faciliter la transmission des fermes et les nouvelles installations.

1 [https://terre-en-vue.be/IMG/pdf/2022\\_tev\\_terrespubliques\\_web.pdf](https://terre-en-vue.be/IMG/pdf/2022_tev_terrespubliques_web.pdf)

**1.3 De réconcilier les enjeux sociaux et environnementaux dans la Politique Agricole Commune** dans le cadre du plan stratégique actuel et, à plus forte mesure, pour le plan stratégique PAC 2027-2033 en œuvrant aux niveaux régionaux et européens. Il convient en priorité de réformer ou de remplacer les aides de base à l'hectare par un mécanisme qui, d'une part, cible les exploitations qui en ont effectivement besoin (filet de sécurité du revenu selon la situation réelle année par année) et, d'autre part, prennent en compte le nombre d'actifs agricoles et l'emploi généré sur la ferme. Elle doit aussi pleinement intégrer les objectifs quantitatifs de la stratégie Farm to Fork dans son cadre de performance pour une véritable reconnaissance et un accompagnement des agriculteurs engagés dans la transition, et en rémunération de services rendus au reste de la société.

**1.4 De combattre la concurrence déloyale menée par les sociétés de gestion de terre, en donnant aux clauses environnementales du bail à ferme une véritable force contractuelle, et en les rendant accessibles à l'ensemble des agriculteurs et des bailleurs.** Dans l'état actuel, les sociétés de gestion de terres sont les seules à être en mesure de se présenter auprès des propriétaires de foncier agricole comme les acteurs de référence pour une agriculture durable. Une telle mesure permettra aussi de réintégrer de manière durable et équitable les réserves naturelles des milieux agricoles dans le bail à ferme, ce qui n'est pas possible en l'état actuel.



---

**2. 30 % DE BIO WALLON  
DANS LES ASSIETTES  
EN 2030**

Dans son Plan Bio 2030, la Wallonie s'est fixé un objectif de 30 % de surfaces agricoles en bio d'ici à 2030.

Sur le terrain, ces objectifs tardent à se concrétiser. Les agriculteurs qui ont fait le pas courageux de la conversion vers le bio se trouvent aujourd'hui dans des configurations difficilement tenables avec une crise de la demande et un repli des consommateurs vers des produits moins qualitatifs dans un contexte inflationniste. Le bio est pourtant aujourd'hui le modèle le plus à même de répondre à toutes les ambitions alimentaires et sociétales, que ce soit en termes d'environnement ou de santé publique. Ce n'est évidemment pas la légitimité du bio qui est en cause, mais bien le manque de soutien public, notamment côté demande, et l'inquiétude financière ambiante.

## **C'est pourquoi IMPAACTe et l'UNAB demandent :**

**2.1 De traduire l'objectif de 30 % de surface bio en un objectif d'alimentation bio et local pour les ménages wallons afin que les marchés soient le moteur de la croissance du bio wallon.** Cela passe par des politiques d'investissement dans les filières bio wallonnes, de sensibilisation, d'étiquetage et de promotion volontaristes :

- Développer et soutenir une agence de communication dédiée à la promotion de l'agriculture biologique auprès des consommateurs, en collaboration étroite avec le secteur, à l'image de l'Agence Bio française. Doter celle-ci d'un budget renforcé en comparaison à celui alloué dans le cadre du plan stratégique Bio.
- Un accompagnement et une plus forte mobilisation des collectivités et autres services de restauration collective bénéficiant de soutiens publics avec un objectif de 50 % d'aliments bio locaux dans les assiettes en 2030. Cela passe par l'activation de l'exception alimentaire et l'obligation pour les collectivités d'introduire dans les marchés publics des critères favorisant systématiquement les produits bio wallons.
- La mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation qui permettrait de démocratiser l'accès à une alimentation bio et locale tout en constituant des débouchés pour la production wallonne.
- Pour la composition des produits transformés, viser 30 % d'ingrédients bio wallons moyennant des soutiens économiques adaptés.

## **2.2. De réaffirmer avec force l'objectif de 30 % de surfaces en bio**

en tirant les leçons de la mandature actuelle.

## **2.3. La mobilisation du foncier agricole public<sup>2</sup> au service de l'objectif de 30 % de production bio wallonne.**

À cette fin :

- Pour les nouveaux baux à ferme sur des terres publiques: dans les cahiers des charges, reprise obligatoire de critères d'attribution (pouvant compter pour plus de 50 % des points) qui privilégient les modèles d'agriculture durable, et en particulier les agriculteurs bio; et
- Mise en œuvre de la Gestion foncière prévue dans le Code

de l'agriculture (art. D.354 et suivants) avec l'objectif de faire progresser l'agriculture bio sur le territoire wallon.

## **2.4. Une révision des soutiens à l'élevage pour encourager l'élevage herbager à moins de 2 UGB/ha tel que proposé au point 5.1.**

## **2.5. De publier le parcellaire agricole anonymisé de l'agriculture bio en Wallonie** et de le rendre accessible à l'ensemble des acteurs du secteur ainsi qu'au grand public.

## **2.6. De développer et de soutenir un centre de recherche indépendant** spécifiquement dédié au Bio, à l'image de l'ITAB en France ou du FIBL.

**2** Les différentes entités publiques wallonnes sont propriétaires de plus de 50.000 ha de terres agricoles en Wallonie

---

**3. ONE HEALTH - SANTÉ  
DES AGRICULTEURS,  
ÉCOSYSTÈMES ET  
CITOYENS, MÊME  
COMBAT !**



La santé publique et de chaque individu, la santé des animaux et la santé des écosystèmes sont indissociablement et étroitement liées aux échelles locale, nationale et planétaire. Dans un avenir qu'ImPAACTe et l'UNAB espèrent proche, ces fortes dépendances entre santé publique, qualité de l'environnement, protection de l'eau, agriculture, alimentation, biodiversité seront largement reconues et intégrées dans les politiques publiques.

Nous le savons, la nature est essentielle à notre bien-être. Mais nous ignorons souvent que la biodiversité est au cœur des mécanismes qui permettent la régulation des pathogènes. De nombreuses études se penchant sur le rôle des écosystèmes dans ce domaine le démontrent : la chute de la biodiversité à l'échelle mondiale a pour corollaire notamment l'augmentation des épidémies.

La COP15, a marqué des engagements internationaux adoptés à une large majorité quant à la réduction drastique de l'utilisation des pesticides et des risques liés. Au vu de l'urgence environnementale indéniable et des signaux démocratiques et scientifiques majeurs, il convient d'aller bien au-delà, bien plus vite. Il faut mettre fin aux sources de pollutions

généralisées qui mettent en péril notre santé et celle de nos enfants, la qualité de l'eau et la biodiversité et grèvent les ressources naturelles pour les générations futures.

## **ImPAACTe et l'UNAB demandent:**

**3.1. La fixation d'un objectif de réduction de 80 % de l'usage des pesticides d'ici à 2030, puis une agriculture sans pesticides en 2035, et la mise en place d'objectifs contraignants successifs échelonnés dans le temps dès 2024 via la révision et transcription réglementaire du PWRP III dès que possible.**

**3.2. Concernant la recherche, que les moyens publics, actuellement alloués au développement et/ou à l'optimisation de l'utilisation des pesticides, soient dorénavant exclusivement dédiés à la recherche et au développement des alternatives aux pesticides, y compris la Lutte Biologique par Conservation et Gestion des Habitats<sup>3</sup>, le renforcement de l'agriculture biologique et le développement de systèmes de culture et d'élevage à haute valeur naturelle (élevage pastoral, faible charge, etc.).**

**3.3. La révision du programme de gestion durable de l'azote (PGDA IV) dès 2024.** Face à la mauvaise qualité structurelle des eaux souterraines et

**3** [https://osez-agroecologie.org/images/imagesCK/files/syntheses/f454\\_synthese-technique-lutte-biologique-par-conservation-et-gestion-des-habitats.pdf](https://osez-agroecologie.org/images/imagesCK/files/syntheses/f454_synthese-technique-lutte-biologique-par-conservation-et-gestion-des-habitats.pdf)

de surface, il convient entre autres (1) de réviser la mise en œuvre et les références pour les plafonds de résidus d'azote; (2) de réviser le calcul du taux de liaison au sol pour prendre en compte les fertilisants minéraux et exclure les surfaces non fertilisables.

**3.4. D'instaurer des zones tampon suffisantes sur la base des études scientifiques les plus récentes** de manière à protéger la santé de tous les citoyens - et en particulier les plus vulnérables -, les espaces naturels - en particulier Natura 2000 -, les terres agricoles bio et les zones de captage. Plus généralement, tout mettre en œuvre pour protéger des substances nocives les zones et ressources sensibles pour la population et la biodiversité.

**3.5. De mettre en place une taxation juste des pesticides à usage agricole** sur la base d'un critère de risque (inspirée par le modèle ['Helmholtz'](#)) et moyennant des contributions des détaillants avec l'objectif

d'inciter les utilisateurs à opter pour des alternatives moins nocives et, ainsi, appliquer enfin le principe du pollueur-payeur. Les fonds générés permettront ensuite de constituer un fonds de soutien à la transition des agriculteurs vers des pratiques plus durables.

**3.6. La séparation des activités de vente et de conseil d'intrants.** Nombre d'agriculteurs reçoivent des conseils techniques et agronomiques fournis majoritairement par leurs distributeurs d'intrants agricoles. Cette pratique présente un conflit d'intérêt évident. Il convient d'obliger légalement la séparation des activités de conseil agronomique et technique, d'une part, et de vente d'intrants, d'autre part.

A photograph of a field of wildflowers, primarily green and yellow, with a teal text box overlay in the upper right. The text box contains the title '4. VERS 10 % DE MAILLAGE AGROÉCOLOGIQUE DANS LES TERRES ARABLES ET LES PRAIRIES PERMANENTES'. The background shows a dense field of various plants, including tall green stalks and clusters of small yellow flowers.

---

**4. VERS 10 % DE MAILLAGE  
AGROÉCOLOGIQUE DANS  
LES TERRES ARABLES  
ET LES PRAIRIES  
PERMANENTES**



**FIGURE 1:** Le déclin de la biodiversité des terres agricoles est dû à une utilisation plus intensive des terres.

**SOURCE :** [Pour une autre PAC - Rapport de la Cour des comptes européenne](#)

La biodiversité est vitale pour le fonctionnement des agroécosystèmes et pour notre alimentation. Les pollinisateurs, dont dépendent une part significative des principales cultures vivrières du monde, sont aussi nécessaires dans les secteurs arboricoles, maraîchers et les cultures riches en protéines végétales. Ces secteurs clé pour une alimentation saine, locale et durable présentent tous un déficit stratégique en Wallonie. La vitalité des sols détermine leur fertilité. Le maillage écologique, s'il est redéployé partout, ainsi que la diversité d'insectes et d'oiseaux qu'il abrite, remplissent des fonctions au cœur des préoccupations actuelles pour le monde agricole: lutte contre l'érosion, les sécheresses et les inondations, captation de carbone et lutte biologique contre les ravageurs des cultures.

En se basant sur l'intérêt que les éléments de paysage ont pour les agriculteurs, notamment en termes de services écosystémiques utiles sur le plan agronomique, il convient d'inciter les agriculteurs à redéployer 10% de maillage agroécologique à l'échelle des paysages.

L'enjeu de la biodiversité a été légitimement reconnu comme prioritaire dans le plan stratégique PAC wallon (enjeu n°2 Analyse des besoins). Les documents préparatoires de la Loi sur la Restauration de la Nature (UE) mettent également l'accent sur l'urgence de contrer le déclin massif de la biodiversité en zone agricole. Enfin, ma Convention de Kunming-Montréal (COP15) fixe l'objectif d'assurer une gestion durable des zones agricoles, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment

en augmentant le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'agroécologie. De cette manière, on préserve les fonctions et les services écosystémiques, on améliore la résilience, l'efficacité et la robustesse des systèmes de production et on renforce la souveraineté alimentaire.

Malgré l'objectif affiché, les mesures de mise en œuvre ne sont pas au rendez-vous. Il convient de traduire au plus vite l'ambition affichée dans des politiques concrètes et audacieuses.

### **IMPAACTe et l'UNAB demandent:**

#### **4.1. D'ici à 2030, d'atteindre 10% de maillage agroécologique au niveau des terres arables et au niveau des prairies permanentes wallonnes.**

Cela suppose la révision de l'ambition du plan stratégique PAC d'ici à 2025 et, en priorité, la revalorisation importante des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) afin que celles-ci compensent de manière juste les coûts engendrés pour les agriculteurs. Ces 10% seront composés des éléments de paysage, haies, arbres ou mares, zones non fauchées, jachères, bandes aménagées et fleuries et autres zones dédiées à la biodiversité qui ne sont pas exploitées.

**4.2. La mise en oeuvre d'un plan d'action spécifique pour la biodiversité des milieux de grandes cultures,** avec la délimitation et l'animation de zones d'action prioritaires, la mise en action collective tant des agriculteurs, naturalistes, chasseurs et citoyens.

**4.3. Une reconnaissance et une promotion de la vente d'aliments produits dans le respect de la nature,** c'est-à-dire issus de fermes qui ont au moins 10% de maillage agroécologique dans les fermes. Par exemple en intégrant ce paramètre de durabilité clé dans les certifications environnementales existantes (ex.: C'Durable), les marchés publics, Manger Demain, le CWAD et au niveau des filières.

**4.4. D'établir un statut de protection pour les 28.000 ha de prairies d'habitat et d'habitat d'espèce** (interdiction de labour, modification du relief du sol, drainage) qui ne sont pas dans le périmètre des sites Natura 2000, en ligne avec l'objectif de bon état de conservation de la Directive Habitats.

#### **4.5. La mobilisation du foncier agricole public pour la réalisation du réseau écologique en zone agricole.**

Les différentes entités publiques de la Région wallonne sont propriétaires de plus de 50.000 ha de terres agricoles. Ce patrimoine agricole public

constitue un levier de premier ordre pouvant être activé pour la mise en place du réseau écologique en zone agricole. Cela passe notamment par les mesures suivantes:

- Planter systématiquement des éléments de maillage (arbres, haies, fossés, mares) après la fin d'un bail et avant la remise en location avec l'obligation pour le nouvel occupant de respecter ces éléments.
- Tantôt autoriser, inciter et/ou obliger les propriétaires publics à donner davantage de poids

à l'objectif de préservation de la biodiversité sur leurs terres moyennant l'inclusion, dans les critères d'attribution des baux, ainsi que dans les baux à ferme de clauses environnementales ambitieuses et effectives.

**4.6. L'activation ambitieuse de la panoplie d'outils de gestion foncière prévus par le Code wallon de l'agriculture pour atteindre 10% de maillage agroécologique.** En particulier, le droit de préemption et la gestion foncière doivent intégrer l'objectif prioritaire de l'installation du réseau écologique en zone agricole.

---

**5. UNE POLITIQUE  
VOLONTARISTE POUR  
LA TRANSITION VERS  
UN ÉLEVAGE HERBAGER  
EXTENSIF ET QUI  
PROTÈGE LES PRAIRIES  
PERMANENTES**



Si la diminution du cheptel est un état de fait, elle doit aller de pair avec une transition vers des modèles plus extensifs pour assurer la préservation des prairies permanentes, la résilience économique des élevages et le bien-être des éleveurs. Le laisser-faire actuel sur le retournement des prairies permanentes est une vraie menace pour le climat : les prairies sont des stocks importants de CO<sub>2</sub> qu'il faut à tout prix maintenir dans les sols.

Si elles sont gérées de manière extensive, les prairies sont aussi le réceptacle d'une biodiversité précieuse. Il s'agit de mettre en place de politiques volontaristes pour répondre aux enjeux de société en infléchissant la tendance actuelle non souhaitée de disparition des exploitations d'élevage et des prairies permanentes, avec un objectif de 100% d'élevage extensif recentré sur l'herbe et les coproduits d'ici à 2030.

## C'est pourquoi IMPACTe et l'UNAB demandent :

**5.1. De refondre l'architecture actuelle des soutiens à la PAC pour qu'ils accompagnent une transition des élevages ruminants :** la somme des soutiens d'une exploitation (aide couplée + éco-régime prairie permanente + MAEC autonomie fourragère) doit plafonner entre 1,4 et 2 UGB/ha, dans le respect des limites productives naturelles des prairies, puis redescendre progressivement vers zéro à mesure que les externalités négatives pour l'environnement augmentent. Cela permettra de maintenir les prairies permanentes et les paysages, en confortant économiquement les élevages herbagers sous les 2 UGB/ha, tout en maintenant un approvisionnement en engrais organique suffisant pour une durabilité agronomique des exploitations.



**FIGURE 2 : Montant cumulé des aides à l'élevage en fonction de la densité de bétail viandeux. Illustration à titre indicatif**

**5.2. En parallèle, envisager des politiques structurelles pour accompagner les élevages très intensifs** qui doivent redéfinir leur trajectoire, qu'elle soit agricole, en reconfigurant leurs ateliers d'élevage, et/ou non agricole en diversifiant leurs activités, surtout s'ils se trouvent dans des impasses techniques et/ou financières.

**5.3. De mettre fin aux aides aux élevages industriels et hors-sol,** car ils exercent une pression trop forte sur l'environnement. Il s'agit notamment de réformer les aides à l'investissement, qui continuent d'emmenner des jeunes installés dans des trajectoires productivistes menant à des impasses techniques et économiques.

**5.4. De réduire drastiquement la consommation de produits animaux issus d'élevages industriels de porcins et de volailles.**

**5.5. De cesser immédiatement toute destruction des prairies permanentes résiduelles en zone vulnérable** pour la qualité des eaux en instaurant dans la

conditionnalité agricole (BCAE1) deux ratios de prairies permanentes (nord et sud du Sillon Sambre et Meuse): un seuil de 97,5% pour l'interdiction de retourner les prairies au sud et un seuil de 100% au nord (c'est-à-dire qu'on ne pourra retourner une prairie au nord qu'à condition qu'une autre soit implantée ailleurs au nord).

**5.6. D'imposer des plafonds d'émissions de méthane pour les élevages industriels** et de soutenir la révision de la Directive Émissions Industrielles en ce sens avec, en particulier, l'extension du champ d'application aux élevages les plus polluants. Pour les ruminants, les critères doivent se fonder sur la charge en bétail.

**5.7. De soutenir davantage l'élevage ovin** qui, comparativement, est une filière particulièrement écologique et présente un potentiel important en Wallonie. Cela passe par un abaissement à 0,4 UGB/ha du seuil plancher en deçà duquel les subventions de la PAC sont réduites, au lieu de 0,6 UGB par hectare actuellement.



---

**6 UN CADRE DE  
GOUVERNANCE  
TRANSVERSAL  
ET FONCTIONNEL  
POUR LA NATURE**

Les membres d'ImPAACTe ont été des partenaires proactifs et volontaristes pendant toute la durée des travaux du Plan Stratégique PAC wallon, en qualité de représentants de la société civile dans le cadre d'un nouveau règlement européen qui le requiert. Ils ont systématiquement plaidé pour une politique agricole et alimentaire pour tous, qui prend acte de l'urgence climatique et de la menace sur la biodiversité et accompagne la transition vers une agriculture durable et rémunératrice, et ont eu une influence décisive sur le choix des nouvelles mesures du plan stratégique PAC wallon. Les membres d'ImPAACTe ont ainsi fait la preuve de leur légitimité et de leur plus-value à la table des négociations en Wallonie.

## **IMPAACTE demande :**

**6.1. Que les organisations membres d'ImPAACTe soient invitées en tant que parties intéressées à part entière chaque fois que les aspects environnementaux liés à l'agriculture et l'alimentation sont abordés au niveau wallon.** C'est le cas notamment pour le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique PAC wallon actuel

et la préparation du plan stratégique PAC 2027-2033.

**6.2. Que la compétence sur les mesures environnementales du plan stratégique PAC revienne au Ministre en charge de l'Environnement (compétence qui ne peut se retrouver dans le portefeuille de compétences de l'Agriculture).** Cette compétence doit viser à minima la conditionnalité environnementale, les éco-régimes, les MAEC, les soutiens bio, Natura 2000, ainsi que l'application du principe de "do no significant harm" quant aux autres mesures et la réforme des aides néfastes pour l'environnement.



**ANNE-LAURE GEBOES**

Chargée de Mission  
Biodiversité

CANOPEA



**ALBANE AUBRY**

Responsable  
campagne  
Agriculture &  
Alimentation

GREENPEACE



**EMMANUELLE BEGUIN**

Responsable  
Politique Agriculture

NATAGORA



**GAËTAN SENY**

Responsable  
Plaidoyer  
Agriculture

NATAGORA



**JULIE VAN DAMME**

Secrétaire Générale

NATURE & PROGRÈS  
BELGIQUE



**MARC FICHERS**

NATURE & PROGRÈS  
BELGIQUE



**DOMINIQUE JACQUES**

Président

UNION  
NATIONALE DES  
AGROBIOLOGISTES  
BELGES



**LAURENCE DREZE**

Responsable  
Politique  
Biodiversité

WWF-BELGIUM

